


[Autoroutes A14 et **A13**] 

Le péage en flux libre arrive sur le reste de l'axe Paris-Normandie, sur l'autoroute l'A13 entre Orgeval (78) et Caen (14) !

Depuis le 19 juin 2024, l'autoroute A14 entre La Défense (92) et Orgeval (78) et le nouveau diffuseur d'Heudebouville (27), sur l'autoroute A13, sont en péage en flux libre.

En décembre 2024, c'est le reste de l'axe Paris-Normandie, sur l'A13 entre Orgeval et Caen (14) qui passera en péage en flux libre.

Plus simple, fluide, rapide et plus responsable

Avec le péage en flux libre, les conducteurs n'ont plus besoin de s'arrêter pour payer le péage. Le paiement s'effectue une fois l'ensemble du trajet terminé, dans un délai de 72h. Les barrières physiques de péage sont remplacées par des portiques équipés de capteurs et de caméras pour calculer et automatiser le règlement des trajets des clients.

Comment payer son péage en flux libre ?

- 1 **Avec un badge de télépéage** : le montant du péage est facturé mensuellement et prélevé automatiquement. Seule précaution : bien positionner son badge sur le pare-brise du véhicule.
- 2 **Sur le site [sanef.com](https://www.sanef.com)**, deux options sont possibles : un paiement automatique après création d'un compte client ou un paiement après chaque trajet, dans les 72h.
- 3 **Dans l'un des points de paiement du réseau agréé Nirio (groupe FDJ)**, répartis sur tout le territoire, dans les 72h suivant le trajet. Le client pourra ainsi payer son trajet en espèces ou par carte bancaire.